

**Commune de CHATEAUDUN**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 20 décembre 2012 – 20 H 30**

**PROCES VERBAL**

### **Etaient présents**

M. Didier HUGUET, maire

M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, M. HUMEAU, Mme VASSEUR, M. PARDESSUS, M. VILPOU, maires adjoints

Mme BERRONEAU, Mme CAUCHY, M. ZANELLO, conseillers municipaux délégués

Mme BEAUVILLAIN, M. METAIS, Mme GUY, M. MARCHAND, M. COUTOUT, Mme BERGER, M. REBOURS, Mme DESROCHES, M. BARRAULT, Mme SEIGNEURET, Mme FERREIRA, conseillers municipaux

### **Etaient absents et excusés**

M. PRIOU (pouvoir à Mme VASSEUR), Mme YVON (pouvoir à M. CAPLAIN), M. FERRAGU, M. BOUMBE, Mme FLAGEOLLET (pouvoir à M. ZANELLO), Mme LENOIR, M. NOBLET (pouvoir à M. HUMEAU), M. DUPONT, M. BOCHE (pouvoir à M. COUTOUT), M. JOSSEAUX (pouvoir à Mme BERGER),

### **Secrétaire de séance**

M. LECOIN

**Monsieur le Maire** : *En la mémoire de Madame LAMY, je souhaiterais que nous respections une minute de silence et comme l'a rappelé Monsieur COUTOUT et Madame BERGER nous pouvons également y associer Monsieur LECOMTE qui a œuvré pendant de nombreuses années au sein de ce Conseil Municipal pour le bien de tous. Certes, Madame LAMY a œuvré moins d'années, mais je pense qu'elle y a mis tout son cœur pendant toutes les années où elle a été à nos côtés. Je vous remercie, nous allons observer une minute de silence.*

*Une minute de silence est observée par le Conseil.*

*Nous avons, ce soir, une nouvelle conseillère municipale parmi nous, Madame FERREIRA qui, si elle le souhaite, peut peut-être se présenter.*

**Madame FERREIRA** : *Je suis Madame FERREIRA Angéla, je suis portugaise et j'habite à Châteaudun. Je suis très heureuse d'être là.*

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès verbal du 24 octobre 2012.

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le procès verbal de la séance du 24 octobre 2012.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Monsieur le Maire** : *Vous avez quelques pages qui vous ont été redonnées, page 13 où il y a eu quelques petites modifications, c'est juste une précision. Ce ne doit pas être trop perturbant, en théorie. Il me paraît important en ce qui concerne ce débat d'orientations budgétaires de rappeler le contexte dans lequel nous avons dû évoluer depuis 4 années. Au lendemain de notre élection, la crise est venue frapper à notre porte et peut-être un peu plus durement que sur d'autres territoires puisque, outre la dégradation de la situation économique sociale et financière qui a touché toute l'Europe et tout le monde, nous avons dû faire face localement aux conséquences du départ de Flextronics qui a plongé Châteaudun dans une situation très délicate. Il convient d'y ajouter l'endettement exponentiel engendré par nos prédécesseurs et le poids de certains investissements à visée intercommunale portés uniquement par notre Ville.*

*La poursuite nécessaire et onéreuse du programme de rénovation urbaine qui a coûté et continue à coûter très cher à la Ville, la perte de la taxe professionnelle, la fermeture de certaines entreprises. Il n'est pas question de trouver des excuses bien entendu, mais simplement de brosser un tableau réaliste de la situation et d'expliquer que nos marges de manœuvres ont été et sont toujours extrêmement étroites. Nous avons joué sur les leviers à notre portée pour réduire la voilure, celui du fonctionnement en réalisant des économies sans altérer la qualité du service rendu, celui des investissements maîtrisés tout en menant à bien des projets d'importances, voire fondamentaux en allant à la pêche aux subventions et ce, bien entendu, sans état d'âme et cela a payé, bien au-delà de nos espérances. La Région, l'Etat, le Département et même la Présidence de la République nous ont aidé pour la réalisation de la maison de santé pluri-professionnelle ainsi que la refonte du bâtiment dédié à*

*nos services sociaux. La qualité du projet médical et l'absence d'étiquette politique de la ville probablement aussi ont joué à mon sens, en notre faveur.*

*On peut rappeler également qu'en 2012 le quartier St Jean s'est doté d'un équipement commercial de proximité qui donne entièrement satisfaction aux habitants du secteur.*

*J'ajouterai notre jolie récompense qu'a constitué la reconquête de notre 3<sup>ème</sup> fleur, en proposant une nouvelle méthodologie de gestion de l'environnement et des espaces verts à un coût réduit.*

*Certes, tout n'est pas parfait, certes il subsiste quelques points noirs mais, globalement, nous nous sommes appliqués à faire en sorte que les dunois et la Ville soient touchés le moins possible.*

*Les gouvernements successifs et les grands électeurs ont choisi d'impacter les foyers, les commerces, les entreprises quelque soit leur taille pour compenser la disparition de certaines rentrées fiscales. Je le déplore et je suis de ceux qui entendent les inquiétudes formulées par ces entreprises en lien direct avec le bâtiment à propos des reports de plus en plus fréquents des donneurs d'ordre. Si nous tuons nos entreprises, ce sont les ménages qui seront encore et toujours plus impactés. Jusqu'où pouvons-nous aller ? Je pense qu'il faut continuer à investir car les collectivités fournissent à elles seules 70 % du volume du travail pour le BTP.*

*Investir ? Oui, mais en regardant de très près nos capacités d'autofinancement, la hauteur de la dette, l'encours, c'est un jeu subtil d'équilibre.*

*En 2013, malgré le contexte, nous avons la volonté de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants en préservant la qualité des services rendus à la population, en respectant l'environnement.*

*Parmi les gros dossiers qui se profilent, je citerai le début des travaux de la chaufferie biomasse au printemps, le lancement du projet de démolition et de reconstruction du gymnase Pasteur chiffré à 2,9 millions € HT et qui a déjà obtenu des garanties de subventions, une partie auprès de l'ANRU et une partie auprès du centre national du sport, la fin des travaux de rénovation urbaine sur le site de la place du Phénix qui sort enfin de terre. Par ailleurs, un effort particulier sera fait au niveau de la réfection des voiries sur divers secteurs de la Ville.*

*Mais prudence étant mère de sûreté, il nous faudra composer avec les dotations de l'Etat équivalentes au mieux à celles octroyées en 2012, le gouvernement ayant décidé de conduire un agenda de réforme allant dans le sens d'une diminution de ces aides. Raison pour laquelle, les investissements devront être pleinement maîtrisés et adaptés, donc contraints.*

*J'entends beaucoup parler de renouveau. Je lis que certains veulent redynamiser la Ville. J'invite chacun et chacune, au-delà des divergences, à me faire part de leurs idées, de leurs suggestions. Soyez force de propositions, c'est votre rôle d'élu, nous sommes tous dans le même bateau, dans la même galère. L'heure n'est pas au choix du canot de sauvetage, suivons le meilleur cap et ramons tous dans le même sens pour arriver à bon port et éviter le naufrage. Nous attendons tous la bonne nouvelle économique. Je vous rassure, en attendant, Châteaudun souffre mais Châteaudun n'est pas à l'agonie. Mes récentes rencontres avec des dirigeants de petites et de moyennes entreprises laissent apparaître, certes une fragilité, mais aussi des perspectives de développement d'activités.*

*2013 pourrait être une meilleure année que 2012. J'y crois, je vous demande d'y croire aussi.*

*Nous vous avons donné un document un petit peu plus étoffé que celui que je viens de lire.*

*Celui-ci malgré le changement de la page n°13 qui n'est pas fondamental appelle peut-être à quelques remarques ? Je vous écoute.*

**Madame BERGER :** *Ce document que vous nous avez donné sur les orientations budgétaires, c'est un document qui esquisse quelques constats fondés qui contient quelques bonnes intentions, mais qui n'apporte aucune réponse précise. Vous pointez du doigt un certain nombre de problèmes, mais vous n'y répondez pas.*

*En matière fiscale, à la page 2 : « depuis 2008, des économies importantes en matière de fonctionnement ont été réalisées avec les mesures prises, à maintenir en 2013 ». Pour nous, on voit un petit peu cela comme une contre-vérité, vous ne contenez pas les crédits de fonctionnement. L'effort fait sur les dépenses de fonctionnement, si tant est qu'il y en ait un est très largement insuffisant. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 9,2 %, alors que les recettes de fonctionnement augmentent de 7,2 %, et encore il faut souligner que les recettes ont augmenté du fait de l'augmentation de la taxe d'habitation. Il est facile de comprendre qu'il n'est pas possible de dépenser durablement plus que ce que l'on perçoit.*

*Pour palier à cela, vous utilisez comme seul variable d'ajustement les impôts. Les impôts locaux ont atteint un niveau difficilement supportable par les Dunois et pénalisant la Ville. Les impôts ont augmenté depuis 5 ans, depuis votre arrivée, de 20 % en moyenne et vous osez nous dire que vous n'allez pas accroître la pression fiscale. Ce n'est pas cela qu'il faudrait faire, c'est carrément baisser la pression fiscale.*

*Vous nous parliez de la dette de la Ville, et bien malheureusement, vous disiez tout à l'heure, qu'on vous avait laissé une situation déplorable. Au compte administratif, en 2007 : 23 millions d'euros de dettes, en 2011 : 26 millions d'euros, et pour cette année, il est prévu encore d'augmenter la dette. On s'aperçoit pourtant que la capacité de la Ville à rembourser diminue à un niveau préoccupant. Ce n'est pas se comparer aux autres qui importe, c'est notre capacité à rembourser la dette. Fin 2007, la capacité de désendettement était de 7,9 ans et fin 2011, elle est passée à 10,2 ans, ce qui veut dire que la cote d'alerte est atteinte. Quand on est au-dessus de 10, on est dans le rouge.*

*Quant aux projets, il s'agit trop souvent de velléités répétées chaque année, mais jamais suivies d'effets. Vous nous resservez tous les ans les mêmes projets, c'est du copier-coller. Je pourrai vous lire des passages puisque j'ai les orientations 2011, 2012, 2013.*

*Sur la GSP, on retrouve toujours les mêmes passages, par exemple : « la Ville poursuivra les démarches visant à supprimer la friche industrielle G.S.P, dans ce cadre, une étude sur les coûts de dépollution du site en lien avec le Pays et le Département sera lancée », c'est 2013. Je peux vous relire ce que vous avez mis sur la GSP en 2012 : « La Ville poursuivra les démarches visant à supprimer la friche industrielle GSP, une réflexion est actuellement menée par un promoteur privé pour l'aménagement de ce site ». Je peux reprendre les orientations 2011 : « La Ville poursuivra la démarche visant à supprimer la friche industrielle GSP du paysage local ».*

*Je peux refaire la même chose avec Kellermann. Si vous le voulez je relis les trois, pour la Biomasse ....*

*C'est vrai que les intentions sont bonnes, mais malheureusement, vous nous resservez un petit peu la même chose et puis on ne voit pas vraiment les effets. Alors ce n'est pas un procès d'intention que nous faisons. Nous faisons des constats à partir des comptes administratifs 2007 – 2011, à partir de vos documents sur les orientations budgétaires. On pense qu'il faudrait réagir et inverser la tendance.*

*Comment ? En diminuant, de manière beaucoup plus volontariste les dépenses de fonctionnement, en enclenchant une diminution des impôts et en gérant mieux les investissements. Enfin, nous verrons bien comment ce budget 2013 sera exécuté.*

**Monsieur le Maire** : *Je ne vais pas répondre à toutes vos remarques.*

*20 % d'augmentation sur la taxe d'habitation, je pense que vous aurez l'occasion sûrement de nous donner tous les chiffres de la taxe d'habitation des 2 dernières années ou même des dernières années et où vous trouvez 20 % d'augmentation, je serai quand même intéressé.*

*Vous avez dû parler de la capacité d'autofinancement et de la durée de l'endettement de la Ville de 7,9 années avec un peu plus de 23 millions d'euros et on est à 26 millions d'euros. C'est vrai que j'ai du mal à comprendre comment en augmentant la dette d'un peu plus de 10 % on augmente d'après vos dires la durée de désendettement de 30 %.*

*La GSP : c'est effectivement, un dossier compliqué mais il me semble que des bonnes intentions, il y en a eu pendant 20 ans avant que je ne sois élu maire et que malheureusement ces bonnes intentions sont toujours restées caduques. Oui effectivement, le Conseil Général a accepté de faire une enquête sur la dépollution de la GSP et elle sera financée par celui-ci. Ce n'est pas une bonne intention, c'est un fait qui s'avèrera courant 2013, mais nous vous apporterons plus de détail le moment venu. Malheureusement, comme vous le savez, c'est un site qui est difficile à traiter et vous pourrez difficilement me dire le contraire il est bien dommage que les différents projets qui ont pu être montés sur ce site ne soient pas arrivés jusqu'au bout. Il me semble que des projets, il y en a eu quelques dizaines à l'époque où vous étiez déjà élue et aujourd'hui on récupère encore le bébé et c'est fort dommage.*

*Pour ce qui est de Kellermann, je suis d'accord, nous n'avons pas tout à fait abouti, mais j'ai quand même un contrat pour signer cette acquisition. Cela n'a pas encore été fait pour une bonne et simple raison. Suite au changement du gouvernement, il m'avait semblé entendre que Madame DUFLOT, ministre, souhaitait donner la possibilité d'obtenir à l'Euro symbolique certaines emprises foncières qui appartenaient à l'Etat que ce soit des emprises foncières, anciennement militaire ou appartenant à la SNCF, anciennement RFF, puisque vous savez que cela a été mis dans le même pot. Il me semblait un peu plus logique afin de faire des économies et je comprends que l'on puisse se poser des questions, allons plus vite et n'en faisons point, d'essayer d'obtenir au moins une partie de la gratuité sur l'acquisition de ce site. Vous allez me dire que c'est peut être long, mais si on peut obtenir quelques dépenses en moins cela ne permettra certes pas de diminuer le fonctionnement de la Commune puisque c'est de l'investissement, mais diminuer quand même quelque peu le budget de notre commune ce qui me semble quand même être une bonne chose.*

*Je suis heureux que vous notiez qu'un certain nombre de choses que nous avons faites vont dans le bon sens, je vous en remercie*



Quant à nous reprocher la non diminution du fonctionnement, celui-ci dans sa globalité a été maintenu, mais certaines lignes ont énormément augmenté, mais cela n'est pas de mon fait. Si vous voulez ne plus chauffer les écoles, ne plus se déplacer, ne plus rendre de service à la population et ainsi faire une diminution sur la facture de l'énergie qui a quand même augmenté de plus de 30 %, c'est-à-dire en année pleine plus de 350 000 € entre 2007 et 2012 et bien je ne pense pas que ce soit du fait de Monsieur le Maire actuel. Ce n'est pas plus de votre fait d'ailleurs. C'est ainsi, on est obligé de faire avec et je crois que sur ce type de dépenses, malheureusement, j'ai fort peu de marge de manœuvre. Mais, je suis sûr comme vous avez dit que vous aviez certaines idées pour essayer de faire baisser les dépenses de fonctionnement. Comme vous le dites très bien et vous l'avez très bien dit tout à l'heure, nous avons régulièrement dans nos orientations budgétaires un certain nombre de points que nous sommes susceptibles de retrouver d'année en année. Je suppose qu'à force d'avoir réfléchi au fonctionnement dans cette commune, vous serez capable de nous donner quelques points bien fléchés peut être et que ce soir vous avez déjà des idées sur les dépenses de fonctionnement que nous pourrions voir apparaître c'est-à-dire sur quel poste vous souhaitez que nous diminuons le fonctionnement. Ceci me paraît intéressant.

**Madame BERGER** : Je ne suis pas du tout décidée ce soir, à polémique et je vous laisse l'entière responsabilité de vos dires, sachant que de toute façon jamais vous n'accepterez ce que l'on vous dit. Effectivement, il y a des dépenses quelquefois inconsidérées, je vous donne un seul exemple : la saison culturelle. Vous êtes passé de 20 spectacles à 30 voire 35 donc vous savez très bien Monsieur le Maire que quand un spectacle fait le plein il y a quand même du déficit. Et le déficit de 2007 à 2011, dans les comptes administratifs, représente une augmentation de 179 %, donc là il faut faire selon ses moyens et diminuer le nombre de spectacles, vous ferez des économies.

**Monsieur le Maire** : En dehors de la saison culturelle et après je vous répondrai, pourquoi la saison culturelle et je ne suis pas sûr que ce soit forcément la meilleure solution. Vous pouvez peut être nous donner un chiffre quand même de ce que représente les 179 % parce que les pourcentages, c'est intéressant, mais les euros le sont plus. Vous connaissez très bien, globalement, le montant du budget en fonctionnement de la Commune. Quel est le pourcentage que cela représente sur le fonctionnement de la Commune ces 179 % d'augmentation de la saison culturelle et quel est le chiffre en euro que représentait le déficit de la saison culturelle lorsque vous la gériez moyenné sur quelques années. Quel était le montant du déficit que la Ville avait à payer sur la saison culturelle et ce que représente 179 % d'écart par rapport au déficit actuel et qu'est-ce que ce déficit représente sur l'ensemble du budget de la Commune en fonctionnement bien entendu.

**Madame BERGER** : Et bien écoutez, je ne suis pas venue avec ma valise et les comptes administratifs donc je n'ai pas tout dans mes poches mais vous en mairie vous les avez et vous avez tous les chiffres, vous pourrez regarder vous verrez si je mens Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Je n'ai pas dit que vous mentiez, j'ai dit que c'était imprécis, mais je ne veux pas polémiquer. Ce que vous donnez, vous lancez des chiffres 179 %, comme tout à l'heure 20%.

*Je pense qu'au prochain conseil municipal vous nous apporterez et il est normal que vous vous exprimiez sur ce que vous dites ce soir cela me paraît logique sans aucune polémique. Vous donnerez exactement le moyenné des dépenses sur nos 4 années et quelle est la moyenne non pas du nombre de spectacles, du reste dû à la charge de la collectivité ? Quelle est la moyenne du reste à la charge de la collectivité sur les années précédentes sachant que bien entendu, il y un facteur euro et un facteur annuel, on mettra 2 % ou 1,8 % et nous verrons si on trouve 179 %. Vous nous donnerez bien sûr ce que représente cette dépense par rapport à la globalité des dépenses de la collectivité, ce qui me paraît important aussi.*

*Aujourd'hui, quel serait votre sentiment si vous deviez essayer d'attirer les entreprises en étant un peu attractif au-delà bien-entendu des services publics que nous sommes susceptibles d'apporter. Je pense pour ma part et, vous n'êtes peut être pas d'accord avec cela, que la saison culturelle, mais comme la culture de manière générale n'est pas là pour faire des économies, mais si nous commençons à nous comporter comme certaines communes dans un temps passé, qui soit-disant pour faire des économies de fonctionnement, je prendrai l'exemple d'Orange et de Toulon, les Conseils Municipaux ont décidé de supprimer la culture. Je pense que c'est surtout ce qu'il ne fallait pas faire.*

*Vous savez dans des grandes périodes bien difficiles, on a même brûlé les livres, on ne voulait pas qu'il y ait de culture, je pense que malheureusement, c'est important Madame BERGER contrairement à ce que vous pouvez penser. Si on commence à supprimer la culture sous prétexte de dire, mais je pense que le calcul est intéressant par rapport à ce que je vous ai demandé, sous prétexte de dire que c'est forcément la variable d'ajustement, je pense que notre société est mal partie, ce n'est pas la variable d'ajustement. Qu'après il faille faire attention à nos dépenses j'en suis tout à fait conscient, vous avez tout à fait raison.*

*Mais on se doit aussi en tant que ville d'être connue et reconnue et essayer d'avoir un petit peu de rayonnement, je pense que la saison culturelle en a un certain, vous ne pouvez pas nous retirer cela. Au même titre, que la saison culturelle avait un rayonnement précédemment, et cela je ne le retire pas non plus. Certains spectacles se sont rajoutés, nous avons plus de productions, ce qui diminue quelque peu nos dépenses. Je pense qu'il serait intéressant de voir par rapport au nombre d'entrées par spectacle quel est le reste dû à la charge de la collectivité tout cela me semble des points sur lesquels vous serez susceptible de nous éclairer lors du prochain conseil municipal.*

**Madame BERGER** : *Loin de moi l'idée de dire qu'on supprime la culture, au contraire, mais entre 20 et 30 voire 35 spectacles, il y a une marge et c'est comme tout un chacun selon son budget, on fait selon ses moyens et pour une ville comme Châteaudun, je pense que l'on est arrivé à trop de spectacles. Je ne veux pas polémiquer, c'est ma façon de voir. Vous avez la vôtre. C'est certain c'est un pôle attractif, je suis tout à fait d'accord. Mais par exemple, je peux parler de la médiathèque. Cela me semble aussi une autre forme de culture et je serais peut être plus pour appuyer ce que l'on fait à la médiathèque ou dans les musées que dans les spectacles vivants qui sont d'une très bonne qualité, ce n'est pas ce que je veux dire, mais il y a en a trop pour une ville comme la nôtre.*

**Monsieur le Maire** : *Pas de soucis, je vous rappelle quand même que sur la médiathèque nous avons diminué la masse salariale de telle sorte quel soit un peu moins dispendieuse que précédemment. Est-ce qu'un autre élu souhaiterait intervenir ?*



**Monsieur REBOURS** : *Il y a des points qui nous rapprochent entre ceux évoqués par Madame BERGER et ceux que vous avez évoqués. Il est vrai qu'en tant qu'élu on doit se serrer les coudes, vous avez raison sur ce sujet là, nous devons étudier tous les projets tout ce qui est possible et essayons peut être ensemble un peu plus de faire évoluer notre Ville dans ces moments difficiles. Concernant maintenant les orientations, on jugera au fur et à mesure de l'année à venir et des budgets à voter. Mais sachez qu'on saura être présent pour proposer ou pour analyser certaines choses.*

**Monsieur HUMEAU** : *Je n'ai pas le même angle d'attaque sur la diminution possible des dépenses de fonctionnement et de la fiscalité. D'une manière générale, le prédécesseur de Monsieur HUGUET s'était évertué à le faire. Il faut savoir que les villes qui sont situées comme Châteaudun loin des « villes centre » ont des fiscalités qui sont à peu près équivalentes, vous pourrez vérifier sur Amboise, sur Vendôme, sur Chinon. On ne peut pas se comparer avec les villes de la strate de 10 à 20 000 habitants parce que la plupart des villes de 10 000 à 20 000 habitants sont situées comme St Pierre des Corps, comme Lucé en périphérie de villes qui sont beaucoup plus grandes et qui rendent déjà des services.*

*C'est la problématique que l'on a nous avec nos villes voisines. La seule manière, qu'on aura véritablement de faire baisser la fiscalité dans ce territoire, c'est d'avoir une véritable communauté de communes. L'exemple type pour nous ce n'est pas de se comparer à Chartres ou à Orléans, c'est de regarder ce qui est fait à Vendôme qui a une fiscalité équivalente à la nôtre parce qu'elle a une action culturelle encore plus importante que la nôtre. Mais à côté de cela, elle subit des dépenses d'investissement et de fonctionnement beaucoup plus étalées parce qu'elle doit avoir une communauté de communes à l'échelle de son pays vendômois.*

*Si on compare les structures d'endettement, parce que c'est important l'endettement, je ne vais pas reprendre les termes de Monsieur le Maire. Ce que l'on paie actuellement, c'est une bonne chose c'est la réfection du quartier Beauvoir. L'endettement diminuera une fois que le quartier Beauvoir aura fini d'être refait et c'est normal. Toutes les villes n'ont pas engagé de réfection de leur quartier HLM, elles le paieront parce que je ne suis pas sûr qu'elles auront autant d'aide que ce que l'on a pu avoir, même si des villes en ont eu plus que nous, elles n'auront pas autant d'aides dans le futur.*

*Quand on compare l'endettement, on s'aperçoit, c'est ce qui apparaît dans le débat d'orientations budgétaires sur deux petits documents, que finalement sur le canton de Châteaudun l'endettement de la Ville est quand même assez important, l'endettement de la Communauté de Communes est très faible. Si on prend la Communauté de Communes d'à côté l'endettement est très faible parce qu'au bout du compte qui est-ce qui paie les équipements du canton ? La seule ville qui paie et qui fait un effort de dépense d'équipement dans le canton, c'est Châteaudun.*

*Si on se compare ne serait-ce qu'avec les Trois Rivières ou avec le Bonnevalais, on verra que les dépenses d'équipement sont supportées de manière intercommunale.*

*Cela pose un gros problème. Que la Ville de Châteaudun s'endette pour refaire le quartier Beauvoir, c'est normal, c'est une dépense des Dunois pour les Dunois. Qu'on s'endette, Ville de Châteaudun, pour créer une supérette à Saint-Jean, c'est normal, c'est une dépense des Dunois pour les Dunois. Mais qu'on s'endette pour refaire un bassin à la piscine, qu'on s'endette pour faire une maison médicale, qu'on s'endette seul pour rendre un service à l'échelle intercommunale, cela ne sera pas supportable indéfiniment et on ira droit dans le mur.*

*Quand la ville de Châteaudun avait 15 000 habitants et que les entreprises fonctionnaient à plein, à la rigueur Châteaudun était une ville riche, elle pouvait se permettre d'engager des dépenses, faire une piscine, faire un stade...*

*A partir du moment où l'on perd de la population et à partir du moment où l'on perd des entreprises, on ne peut plus garder la même possibilité ou la même facilité de dépense et cela va être d'autant plus compliqué qu'au fur et à mesure que les années vont avancer, on va avoir à refaire des travaux, des travaux d'entretien, mais qu'en plus se rajouteront dans le futur des nouvelles dépenses. La maison médicale, personne ne pouvait la prévoir il y a 20 ans. Dans 20 ans, on aura autre chose à faire et si on est tout seul à supporter ces charges de dépenses, on ne pourra plus fournir et cela se traduira, on le verra par des fermetures de services, de structures, voire par des fermetures d'associations qui ne pourront plus. Je l'ai vu dans d'autres villes par exemple pour les piscines.*

*Il y a une réflexion qui est menée actuellement ou qui va être menée sur la création probable d'une grande Communauté de Communes. Il va falloir que l'on soit très attentif à ce qui va être fait, parce ce que vous avez raison de le relever, c'est déjà le Dunois qui supporte la fiscalité la plus lourde sur le territoire. Il y a des villes qui s'en rapprochent, mais on a quand même la fiscalité la plus lourde sur le territoire. Si l'on fait une grande Communauté de Communes, cela est peut être une bonne chose, simplement il ne faut pas que cela se traduise par une augmentation de fiscalité pour tout le monde alors qu'il faudrait quand même qu'on transfère certaines activités. Il faudra discuter des quelles afin de diminuer la facture pour le Dunois, sachant que l'on rend un service, ce n'est même pas à l'échelle du canton, c'est à l'échelle du territoire.*

*Il va falloir faire attention à cette grande Communauté de Communes, moi c'est une chose que j'appelle de mes vœux. Il faudra que l'on cible tous les services qui sont rendus à l'échelle du territoire et les transférer, il n'est pas normal que tous ceux qui bénéficient de ces services ne les financent pas. Je prends un dernier exemple j'empiète sur le secteur de mon éminent collègue Carlo ZANELLO, j'ai lu un article avec un entraîneur ou un administrateur d'une association qui disait qu'il fallait refaire les vestiaires de la structure dans laquelle il a son association. Si on prend son club et si d'une manière générale on prend l'ensemble des clubs de Châteaudun, on s'aperçoit d'une chose, c'est que un tiers des adhérents des associations de Châteaudun habitent Châteaudun, un tiers des adhérents des associations de Châteaudun habitent ensuite le canton de Châteaudun, et un tiers des adhérents des associations de Châteaudun habitent au delà du canton. Quand on refait un vestiaire, quand on refait un bassin, on paie pour tout le monde et au bout du compte ce ne sera pas tolérable ou soutenable indéfiniment.*

**Monsieur le Maire** : *Je te rejoins tout à fait sur l'idée de la grande Communauté de Communes et du fait qu'il faille tout à fait faire attention. Je te rejoins tout à fait sur la possibilité de diminuer la fiscalité des Dunois. Il faut avoir une assiette de personnes, une assiette de foyers fiscaux plus large que ce qui existe aujourd'hui pour les mêmes dépenses et la seule possibilité d'avoir une assiette plus large, c'est effectivement d'avoir plus d'habitants donc d'y raccorder les communes avoisinantes, voire très largement les communes allant beaucoup plus loin, à la condition que l'on transfère quelque chose. On ne pourra pas accepter une augmentation de la fiscalité intercommunale ou autre si on n'a pas la possibilité de baisser la fiscalité des Dunois.*

*Il faut que cela soit donnant donnant sachant qu'un équipement globalement coûte X euros d'entretien ou d'investissement aujourd'hui. Si cela est divisé par 14 400 habitants, on voit ce que cela donne. Ce sont les foyers fiscaux qui comptent, si on augmente d'un tiers les foyers fiscaux et que l'on peut transférer, alors en théorie on peut espérer baisser le coût pour les foyers fiscaux Dunois d'un tiers.*

*Mais cela ne marche qu'à la condition que tout le monde joue le jeu et qu'on puisse arriver à faire passer les secteurs sur l'intercommunalité voire plus largement sur une plus grande intercommunalité. Je pense que c'est une des solutions d'avenir, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur HUMEAU, c'est la solution pour nous permettre de faire baisser la fiscalité des Dunois.*

*Je pense que c'était déjà l'idée que nous avions il y a 4 ans, on en avait déjà parlé mais peut être pas d'une grande intercommunalité, mais on avait déjà l'idée d'essayer de partager et on pensait que c'était déjà la solution, ceci étant cela n'a pas pu être possible.*

*Je ne suis pas persuadé que ce soit uniquement parce que l'on ne le souhaite pas. Mais il faut laisser du temps au temps. Tout à l'heure, vous disiez que la GSP cela faisait 25 ans qu'elle attendait et oui c'est vrai cela n'avance pas vite et malheureusement dans le cadre de la GSP, plus on attend, plus cela nous coûtera parce que je doute que cela ne coûte pas à un moment ou un autre à la collectivité. Ne serait-ce que par la dépollution. Vous savez que tout cela change régulièrement et plus on attend plus cela devient coûteux, tant mieux tout cela sert à protéger les ouvriers qui interviennent et notre environnement, mais c'est parfois difficilement supportable.*

*Il en est pas moins du reste, on se doit même si cela n'avance pas vite de continuer et j'ose espérer et je pense que l'intercommunalité pourra évoluer dans le bon sens, c'est-à-dire dans l'intérêt des Dunois et dans l'intérêt de l'ensemble de la future grande Communauté de Communes, si elle existe. Dans l'intérêt de tous mais pas contre l'intérêt des Dunois. Il faudra tous y veiller pour que, bien entendu, cela aille dans l'intérêt de tout le monde. Quelqu'un d'autre souhaite t-il intervenir ?*

**Monsieur ZANELLO** : *Je souhaitais simplement aller dans le sens de Monsieur HUMEAU concernant les investissements.*

*Quand on dit qu'il y a une augmentation, on se sent forcément visé quand on parle de rénover un gymnase qui a un coût quand même de 3 millions d'euros aujourd'hui.*

*Je pense au-delà de tout cela que le quartier Beauvoir, Camus, Place de la Liberté tout ce qui va avec ce n'est pas loin de 30 % de nos Dunois qui sont concernés par ce quartier, ce n'est pas un mal effectivement, mais là-dessus je me doute que personne n'ira à l'encontre de ces propos.*

*Il faut rappeler que le gymnase Pasteur souffle ses 50 bougies cette année. Je pense que si parmi vous il y a eu des personnes qui ont eu l'occasion d'y aller, et il y en a ici, tout le monde est conscient de la vétusté de nos bâtiments, tout le monde est conscient de la vétusté de nos sites sportifs de manière un peu plus générale.*

*Effectivement, on pourrait être mesquin et penser tout bêtement qu'il y a eu des années de vaches grasses au cours desquelles nous aurions peut-être pu profiter de certains budgets et se donner la peine d'orienter un peu plus sur le niveau sportif parce que malgré tout, cela concerne facilement 50 % de notre population dunoise aujourd'hui, si on compte les associations même au sens large, les associations notamment de seniors qui profitent aussi des gymnases par exemple. Donc voilà malheureusement c'est un coût, mais c'est un coût qui est ciblé et justifié Si il y a plus de 500 000 € attribués par le Conseil Régional sur ce type de construction, ce n'est pas pour rien. Si le CNDS qui accorde généralement un maximum total HT de 20 % sur ce type de projet nous a accordé effectivement 20 % de subvention possible, c'est dire toute l'importance du projet. Ce sont des impôts justifiés et je souhaite que ce soit de ma part ou de la part de mon successeur quel que soit le bord, que l'on continue cette démarche.*



*Il y a d'autres sites qui sont dans la cible du Conseil Municipal et je ferai forcément force en ce sens et je débattrai avec mes collègues, si c'est toujours moi qui suis en place, pour que les choses puissent continuer en faveur des sites sportifs.*

*Au-delà de toute la morosité, de tout ce que l'on peut nous faire, nous raconter dans les journaux et tout ce qui va avec, les impôts et tout ce qui s'en suit, tout le monde sait que la vie n'est pas rose aujourd'hui. Je pense que malgré tout garder un certain dynamisme dans la ville fait partie des devoirs des élus et d'une municipalité. Le dynamisme s'est effectivement donner des emplois avec ses budgets supplémentaires, certes, mais des travaux supplémentaires, c'est du travail supplémentaire, il ne faut pas le perdre de vue. Je pense au-delà de tout qu'il faut rester dynamique, attractif pour l'ensemble des Dunois, au-delà de tout ce que l'on peut entendre sur les remboursements de sécurité sociale au niveau du sport et autres.*

*Je pense que l'Etat ferait mieux de nous donner davantage de subventions pour que l'on puisse mettre en état nos sites sportifs. Ce serait bien plus utile pour donner envie aux gens d'y aller et d'y adhérer. Je pense qu'il est important de ne pas perdre de vue le projet du gymnase Pasteur et j'ose espérer que la presse pourra relater les faits.*

*Aujourd'hui, pour ce qui est du gymnase Pasteur, on n'a concrètement pas les moyens de le rénover si ce n'est à travers cette opération. C'est la seule façon que nous ayons de le refaire parce que nous avons des aides conséquentes et c'est important de le souligner nous n'aurions pas l'occasion et pas les moyens de le faire à la seule charge de la Ville.*

**Monsieur le Maire** : *Pour rebondir sur ce que vous disiez par rapport à l'état d'entretien de certains de nos sites sportifs, le gymnase Pasteur a effectivement besoin d'être rénové et je rappelle quand même que pour les personnes qui sont autour de cette table qu'il date de 1957. Donc effectivement, au bout d'un certain temps, on doit arriver à rénover, il en est de même d'ailleurs je pense aux années à venir, ce n'est pas dans les orientations d'aujourd'hui cela n'a pas lieu d'y être, pour le stade de foot. Il est indispensable qu'il soit rénové et bien entendu de finir la rénovation de la piscine. Ne serait ce que sur ces trois sites, il est important de prévoir la rénovation de ceux-ci, sinon à terme, on ne se posera pas trop la question de savoir est-ce qu'on a des dépenses pour tel type d'association ? Il n'y aura plus la structure qui pourra les accueillir. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ?*

**Monsieur VILPOU** : *Je voudrais vous présenter ce soir le cadre général du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Et vous allez voir que ce cadre général rejoint toutes les questions évoquées il y a quelques minutes par Monsieur le Maire, Monsieur HUMEAU et Monsieur ZANELLO notamment sur les questions d'intercommunalité.*

*Vous savez que la ville de Châteaudun et l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Dunois travaillent en ce moment à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.*

*Une des premières étapes de ce document d'urbanisme, dont la mise en application est prévue début 2014, est la définition par les 5 communes du PADD, c'est-à-dire du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.*

*Il s'agit pour les communes de Jallans, Saint-Denis les Ponts, La Chapelle du Noyer, Lanneray, et la ville centre, Châteaudun, de se mettre d'accord sur un certain nombre d'objectifs communs à suivre et à mettre en application sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et cela dans les 10 années à venir.*

*Ces objectifs communs garantiront un développement cohérent et harmonieux de la Communauté de Communes du Dunois et seront regroupés autour de 5 grands axes.*

#### *Axe 1 : le PAYSAGE.*

*Il portera sur la mise en valeur de la vallée du Loir, et des paysages naturels caractéristiques de notre territoire.*

#### *Axe 2 : le PATRIMOINE BATI.*

*Toutes les communes, et bien entendu Châteaudun, la ville centre, disposent d'une richesse patrimoniale originale et variée qui ne demande qu'à être mieux connue et reconnue pour bénéficier d'une valorisation digne du passé culturel qui nous a été transmis.*

#### *Axe 3 : l'HABITAT.*

*Cet axe est primordial pour Châteaudun qui s'est fixé l'objectif d'atteindre progressivement 16 000 habitants et de maintenir sa population à ce niveau quantitatif. Pour répondre à un tel objectif, il est indispensable de proposer aux habitants un habitat de qualité et donc d'engager une revalorisation du bâti ancien, de le requalifier, c'est-à-dire de lui donner la qualité attendue aujourd'hui en matière de confort et naturellement en matière d'isolation thermique.*

#### *Axe 4 : ECONOMIE.*

*On est très proche des propos tenus par Monsieur HUMEAU. Il est indispensable pour Châteaudun de renforcer l'activité commerciale et de veiller aux équilibres. Pour cela l'analyse et la concertation au niveau inter-communal est primordiale. De même il est nécessaire d'accompagner l'évolution des secteurs industriel et artisanal de notre territoire en respectant tous les enjeux qui se croisent et se complètent au niveau intercommunal.*

#### *Axe 5 : EQUIPEMENTS et DEPLACEMENTS.*

*Là encore, la position déterminante de la ville centre qui est Châteaudun en matière d'équipements, comme vient de le souligner Monsieur ZANELLO, fait qu'une réflexion au niveau intercommunal s'impose si l'on veut que ces équipements, accessibles à tous, évoluent en qualité.*

*Quant aux déplacements, l'avenir est à la diversité des modes de déplacements : liaisons douces (pédestres ou cyclables) pour les petits déplacements de proximité ; voie permettant de structurer le déplacement automobile (notamment au sud de la ville dans le secteur partagé avec les communes de La Chapelle du Noyer et de Saint Denis les Ponts), transport en commun également.*

*L'enjeu d'un Plan Local d'Urbanisme de niveau Intercommunal, est de développer ensemble des objectifs définis et validés ensemble.*

*Les Dunois seront bientôt invités à débattre de toutes ces questions de développement urbain lors de réunions publiques qui vont être programmées en 2013.*

*Le PLUi offrira à tous une programmation claire et lisible du développement urbain prévu dans les 10 prochaines années sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Dunois et bien entendu sur la ville centre : Châteaudun.*

**Monsieur le Maire** : *Y-a-t-il d'autres élus qui souhaitent intervenir ?*

*Je vous propose de passer au point suivant*

*Vu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*Prend acte de ce débat*



## N°2012-122 COLLECTE DES EAUX USÉES – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

**Monsieur le Maire** : *Comme vous le savez la gestion des eaux usées et la station d'épuration de Châteaudun sont déjà gérées par la Communauté de Communes. Nous proposons ce soir en accord bien entendu avec celle-ci, de transférer les tuyaux qui permettent d'emmener les eaux usées jusqu'à leur lieu de traitement.*

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Dunois a engagé une réflexion sur le transfert de la compétence collecte des eaux usées de ses communes membres au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ce, afin de compléter sa compétence actuelle en matière d'assainissement collectif, « *de traitement des eaux usées et élimination des boues* ».

Le projet des statuts modifiés ainsi présenté intègre la compétence collecte des eaux usées à la compétence « assainissement collectif » de la Communauté de Communes du Dunois.

L'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales précise que « (...) Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».

Par délibération du 24 octobre 2012, la Communauté de Communes du Dunois a approuvé l'extension de sa compétence assainissement collectif à la collecte des eaux usées, le transfert de la compétence collecte des eaux usées de ses communes membres au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et la modification statutaire qui en découle.

Aussi, il est proposé :

- d'approuver l'extension de la compétence assainissement collectif de la Communauté de Communes du Dunois à la collecte des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- d'approuver le transfert de la compétence collecte des eaux usées à la Communauté de Communes du Dunois au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- de se prononcer sur la modification statutaire proposée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur le Maire** : *L'ensemble du réseau a été répertorié afin d'en connaître la valeur et le réseau est transféré dans son entretien, dans son renouvellement à la Communauté de Communes du Dunois. Par contre, la propriété reste toujours celle de la Ville de Châteaudun au même titre que la propriété pour les autres communes qui font la même démarche. La propriété des réseaux reste toujours celle des communes sur lequel les réseaux sont présents. Vous avez peut être des questions concernant ce transfert ? On peut considérer que c'est un aboutissement logique.*

La commission consultative a été informée

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Approuve l'extension de la compétence assainissement collectif de la Communauté de Communes du Dunois à la collecte des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- Approuve le transfert de la compétence collecte des eaux usées à la Communauté de Communes du Dunois au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- se prononce favorablement sur la modification statutaire proposée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°2012-123 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – MISE À DISPOSITION – RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012**

Monsieur le Maire indique les compétences ASSAINISSEMENT sont transférées à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DUNOIS au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les services publics industriels et commerciaux (SPIC), tel que notre service de l'assainissement, sont soumis au principe de l'équilibre financier posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du code général des collectivités territoriales.

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique financé en principe par la seule redevance des usagers.

Il convient dans le cadre du transfert de procéder suivant plusieurs étapes :

- La première étape consiste à clôturer le budget annexe M4 et à réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal M14 de la commune.
- La seconde correspond à la mise à disposition par la commune de biens meubles et immeubles, utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens et des restes à réaliser du budget annexe de l'EPCI.
- Enfin, il doit être décidé l'affectation du résultat.

**1<sup>ÈRE</sup> ETAPE : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT qui s'établit comme suit pour l'exercice 2012 :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	65 075,58 €
Recettes.....	51 177,56 €
Résultat de fonctionnement.....	-13 898,02 €
Résultat reporté 2011.....	530 589,35 €
Résultat de clôture.....	516 691,33 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	210 561,22 €
Recettes.....	317 554,28 €
Résultat d'investissement.....	106 993,06 €
Résultat reporté 2011.....	289 438,19 €
Résultat de clôture.....	396 431,25 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE .....</b>	<b>913 122,58 €</b>

La réintégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sous la présidence de Monsieur CAPLAIN,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif

Il est par ailleurs proposé d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier Principal, lequel est conforme au compte administratif.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le compte de gestion

## **2<sup>ÈME</sup> ETAPE : MISE A DISPOSITION**

L'ensemble des biens meubles et immeubles sont mis à disposition (Annexe 1) à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à l'EPCI, l'amortissement est repris par EPCI.

Le transfert des emprunts : néant

L'amortissement des subventions transférables ayant financé ces biens est transféré à l'EPCI, conforme à la liste jointe (Annexe 2).

Les restes à réaliser sont intégrés au budget principal de la commune, pour un montant de : 79 102,44 € (Annexe 3).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable

## **3<sup>ÈME</sup> ETAPE : RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012**

Le budget annexe ASSAINISSEMENT fait apparaître un résultat global de 913 122,58 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

### En fonctionnement sur le budget principal de la commune

002 – Résultat de fonctionnement reporté.....	516 691,33 €
---	--------------

### En investissement sur le budget principal de la commune

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ...	396 431,25 €
--	--------------

L'ensemble de ces crédits seront repris au budget supplémentaire 2013.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat comme indiqué ci-dessus

## **N°2012-124 BUDGET VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire propose d'approuver les ouvertures de crédits ci-dessous :

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 FONCTIONNEMENT** *Ouverture de crédits*

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT	
	LIBELLE		
<i>Chapitre 011</i>	<i>Charges à caractère général/Fournitures travaux en régie</i>		
60633/822	Fournitures de voirie/Voirie générale	1 230,00	
6068/020	Autres matières et fournitures/Bâtiments divers	8 569,00	
6068/020	Autres matières et fournitures/Grosses réparations véhicules	3 583,00	
6068/211	Autres matières et fournitures/écoles maternelles	4 391,00	
6068/212	Autres matières et fournitures/écoles élémentaires	868,00	
6068/212	Autres matières et fournitures/Cour écoles élémentaires	198,00	
6068/411	Autres matières et fournitures/Divers gymnases	746,00	
6068/414	Autres matières et fournitures/Local Canoë Kayak	695,00	
6068/414	Autres matières et fournitures/Centre equestre	2 946,00	
6068/421	Autres matières et fournitures/Centre de loisirs mail henri vincent	679,00	
6068/814	Autres matières et fournitures/Eclairage public	12 847,00	
6068/814	Autres matières et fournitures/Illuminations ville	1 102,00	
6068/821	Autres matières et fournitures/Signalisation/Piste cyclable Bd 18 juin	22 310,66	
6068/821	Autres matières et fournitures/Mobilier urbain	5 459,00	
6068/821	Autres matières et fournitures/Signalisation	33 585,00	
6068/822	Autres matières et fournitures/Voirie générale	2 349,00	
6068/823	Autres matières et fournitures/Espaces verts	5 508,00	
6068/95	Autres matières et fournitures/Circuit touristique	1 977,18	
6135/823	Locations mobilières/Espaces verts	141,00	
<i>Chapitre 014</i>	<i>Atténuations de produits</i>		
73925/01	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales/ Opérations non ventilables	37 147,00	
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>		
023/01	Virement à la section d'investissement	104 289,00	*
	<b>Total.....</b>	<b>250 619,84</b>	



IMPUTATION	RECETTES	MONTANT	
	LIBELLE		
<i>Chapitre 73</i>	<i>Impôts et taxes</i>		
7325/01	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales/ Opérations non ventilables	37 147,00	
<i>Chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		
722/020	Travaux en régie/Fournitures	109 183,84	*
722/020	Travaux en régie/M.O.	104 289,00	*
	<b>Total.....</b>	<b>250 619,84</b>	

\*Mouvement d'ordre budgétaire

Monsieur le Maire propose d'approuver les virements de crédits ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°2**  
**FONCTIONNEMENT**  
*Virements*

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT
	LIBELLE	
<i>Chapitre 65</i>	<i>Autres charges de gestion courante</i>	
6554/831	Contributions aux organismes de regroupement/Aménagement des eaux	-12 000,00
<i>Chapitre 014</i>	<i>Atténuations de produits</i>	
7391171/01	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs/Opérations non ventilables	5 000,00
<i>Chapitre 67</i>	<i>Charges exceptionnelles</i>	
673/01	Titres annulés sur exercices antérieurs/Opérations non ventilables	7 000,00
	<b>Total.....</b>	<b>0,00</b>

Monsieur le Maire propose d'approuver les ouvertures de crédits ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°2**  
**INVESTISSEMENT**  
*Ouverture de crédits*

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT	
	LIBELLE		
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section/Travaux en régie M.O</i>		
2313/020	Constructions/Bâtiments divers	17 987,00	*
2313/212	Constructions/Ecoles élémentaires	3 654,00	*
2313/211	Constructions/Ecoles maternelles	1 953,00	*
2313/411	Constructions/Divers gymnases	103,00	*
2313/414	Constructions/Local Canoë Kayak	441,00	*
2313/414	Constructions/Centre équestre	2 646,00	*
2313/421	Constructions/Centre de loisirs mail Henri Vincent	252,00	*
2315/212	Installations/Ecole élémentaire	1 686,00	*
2315/814	Installations/Eclairage public	725,00	*
2315/814	Installations/Illuminations ville	315,00	*
2315/821	Installations/ORU Camus de Gaulle	3 465,00	*
2315/821	Installations/Mobilier urbain	8 505,00	*
2315/821	Installations/Signalisation	51 314,00	*
2315/822	Installations/Voirie générale	63,00	*
2315/823	Installations/Espaces verts	6 738,00	*
2315/823	Installations/Espaces verts/Les Garennes/Jardin du Mail	3 166,00	*
2315/95	Installations/Signalisation circuit touristique	315,00	*
2318/020	Autres immobilisations/Grosses Réparations véhicules	961,00	*
	<b>Total.....</b>	<b>104 289,00</b>	

IMPUTATION	RECETTES	MONTANT	
	LIBELLE		
<i>Chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		
021/01	Virement de la section de fonctionnement	104 289,00	*
	M.O		
	<b>Total.....</b>	<b>104 289,00</b>	

\*Mouvement d'ordre budgétaire

Monsieur le Maire propose d'approuver les virements de crédits ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°2**  
**INVESTISSEMENT**  
*Virements*

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT	
	LIBELLE		
<i>Chapitre 23</i>	<i>Immobilisation en cours</i>		
2315/822	Installations/Voirie générale	-12 000,00	
<i>Chapitre 23</i>	<i>Immobilisation en cours</i> <i>Travaux en régie (Fournitures)</i>		
2313/020	Constructions/Divers Bâtiments	-8 569,00	
2313/211	Constructions/Ecoles maternelles	-4 391,00	
2313/212	Constructions/Ecoles élémentaires	-868,00	
2313/212	Constructions/Cour écoles élémentaires	-198,00	
2313/411	Constructions/Divers gymnases	-746,00	
2313/414	Constructions/Local canoë kayak	-695,00	
2313/414	Constructions/Centre équestre	-2 946,00	
2313/421	Constructions/Centre de loisirs maternels	-679,00	
2315/814	Installations/Eclairage public	-12 847,00	
2315/814	Installations/Illuminations ville	-1 102,00	
2315/821	Installations/ORU Camus de Gaulle	-22 310,66	
2315/821	Installations/Mobilier urbain	-5 459,00	
2315/821	Installations/Signalisation	-33 585,00	
2315/822	Installations/Voirie générale	-3 579,00	
2315/823	Installations/Espaces verts	-5 649,00	
2315/95	Installations/Circuit touristique	-1 977,18	
2318/020	Autres immobilisations corporelles/Grosses réparations véhicules	-3 583,00	
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i> <i>Travaux en régie (Fournitures)</i>		
2313/020	Constructions/Divers Bâtiments	8 569,00	*
2313/211	Constructions/Ecoles maternelles	4 391,00	*
2313/212	Constructions/Ecoles élémentaires	868,00	*
2313/212	Constructions/Cour écoles élémentaires	198,00	*
2313/411	Constructions/Divers gymnases	746,00	*
2313/414	Constructions/Local canoë kayak	695,00	*
2313/414	Constructions/Centre équestre	2 946,00	*
2313/421	Constructions/Centre de loisirs maternels	679,00	*
2315/814	Installations/Eclairage public	12 847,00	*
2315/814	Installations/Illuminations ville	1 102,00	*
2315/821	Installations/ORU Camus de Gaulle	22 310,66	*
2315/821	Installations/Mobilier urbain	5 459,00	*
2315/821	Installations/Signalisation	33 585,00	*
2315/822	Installations/Voirie générale	3 579,00	*
2315/823	Installations/Espaces verts	5 649,00	*
2315/95	Installations/Circuit touristique	1 977,18	*
2318/020	Autres immobilisations corporelles/Grosses réparations véhicules	3 583,00	*

<i>Chapitre 204</i>	<i>Subventions d'équipement versées</i>		
204131/824	Départements biens immobiliers, matériel et études	9 500,00	
2041581/824	Autres regroupements biens immobiliers, matériel et études	2 500,00	
	<b>Total.....</b>		<b>0,00</b>

\* Mouvement d'ordre budgétaire

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'ensemble des propositions ci-dessus

**N°2012-125 BUDGET ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire propose d'approuver les virements de crédits ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 - INVESTISSEMENT**

*Virements*

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT
	LIBELLE	
<i>Chapitre 16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilés</i>	
1641/90	Emprunts en euros	1 000,00
<i>Chapitre 20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	
2033/90	Frais d'insertion	-1 000,00
	<b>Total.....</b>	<b>0,00</b>

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les virements de crédits ci-dessus

## **N°2012-126      TRANSPORT URBAIN ET TRANSPORT DE PERSONNES – AVENANTS**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que par délibération n° 2012-036 du 29 mars 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec LES CARS DUNOIS.

S'agissant du lot n°1 : Transports urbains, et considérant la fréquentation croissante des transports collectifs et l'adaptation nécessaires des horaires sur certaines périodes, il convient d'intégrer au marché initial divers aménagements notamment la desserte systématique de la gare SNCF sur les 2 circuits Est et Ouest au début de chaque course, entraînant une modification financière de 17 582,74 € HT sur l'année.

S'agissant du lot n°2 : Ramassages scolaires, il y a lieu de desservir l'arrêt Carrefour Saint-Jean et le Belvédère entraînant ainsi une modification financière de 888,18 € HT par an.

Il est précisé que ces modifications prendront effet le 7 Janvier 2013.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir avec LES CARS DUNOIS.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir avec LES CARS DUNOIS.

## **N°2012-127      FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame FEZARD, maire adjoint délégué aux affaires scolaires indique que dans le cadre de l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, il est créé au sein de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance. Ce fonds doit permettre de financer des actions dans le cadre des plans départementaux de prévention de la délinquance.

Les bénéficiaires de ce fonds sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes publics ou privés, les services de l'Etat.

Le fonds est utilisé pour financer, en substance, les actions d'investissement ou de fonctionnement suivantes :



- action respectant les priorités du plan départemental,
- actions au bénéfice des personnes et des familles dont le comportement est préjudiciable pour autrui et pour elles-mêmes,
- la mise en œuvre des techniques de prévention des malveillances dans les secteurs exposés aux risques, notamment la vidéosurveillance,
- le financement de prestations d'études ou de dépenses de conseil et d'ingénierie (en complément d'autres financements publics),
- le financement de formation à la prévention de la délinquance,
- le financement, à titre exceptionnel et non reconductible, d'une partie réduite de la rémunération des coordonnateurs des CLS,
- les mesures préconisées par les groupes de travail territoriaux ou thématiques constitués au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance,
- les mesures d'accompagnement parental proposées par le Maire dans le cadre du conseil pour les droits et les devoirs des familles,
- les mesures de lutte contre l'absentéisme scolaire.

Il est proposé l'inscription des actions ci-dessous à mener au cours de l'année 2012 dans le cadre de l'action municipale concernant la prévention de la délinquance.

La Ville de Châteaudun, dans le cadre de ses actions de prévention, programme, à l'attention des établissements scolaires, des interventions de l'Association OLYMPIO, spécialisée dans la conception et l'exploitation de supports d'animation collective pour la citoyenneté et la santé, placée sous le haut patronage du Ministère de l'Education Nationale, avec le parrainage et le soutien du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Ligue de l'Enseignement.

La Ville de Châteaudun propose aux chefs d'établissement de retenir des temps d'intervention au dernier trimestre 2012.

**En écoles élémentaires :**

- Intervention « A grande eau »
- Intervention « Les mots qui fâchent »

**En collège :**

- Intervention « Virtuel addict »
- Intervention « Emoi et toi »

Le coût de cette action est estimé à 3 712 €.

Il est proposé de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 1 856 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Vu l'exposé de Madame FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Décide de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 1 856 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

### **N°2012-128 MISE EN PLACE D'UN POSTE D'ANIMATEUR COMMERCE – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'UCIA**

Monsieur HUMEAU, maire adjoint aux affaires économiques ; indique que depuis 2010, la Ville est partenaire de l'UCIA pour financer le poste d'animateur commerce. Celui-ci a pour mission de développer le dynamisme du commerce local par la mise en place d'actions d'animations et de communication.

La convention précédente s'est achevée avec la fin du contrat de professionnalisation conclu par l'UCIA.

La nouvelle convention porte sur la mise en place d'un contrat de stage alterné entre l'UCIA et l'ESMA (école de management de la CCI à Chartres) permettant de confier ce poste à une étudiante en Master option marketing.

La convention prévoit le soutien financier pour couvrir les indemnités de stage, les coûts de formation et de déplacement ainsi que le soutien technique et matériel du service économique. La participation de la Ville est évaluée à 15 000 € maximum, le montant versé devra être justifié par un état des frais réels.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à inscrire le montant de la dépense au budget 2013.

Vu l'exposé de Monsieur HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à inscrire le montant de la dépense au budget 2013.

### **N°2012-129 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES – MARCHÉ**

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint aux travaux indique que le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux expire le 31 Décembre 2012.

Un nouveau marché a été lancé sur procédure d'appel d'offres conformément aux articles 57 et suivants du décret portant application du code des marchés publics.

A l'unanimité, la commission d'appel d'offres, réunie le 20 novembre dernier, a décidé d'attribuer ce marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée de trois ans, à la société COFELY Services (EDF Suez) 7, rue Jean Baptiste Corot – 45074 ORLÉANS Cedex 2.

Le montant du marché de base s'élève à 241 732,00 € HT par an, valeur 2012.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la société COFELY Service.

**Monsieur le Maire** : *A titre d'information, cela rentre dans le fonctionnement et représente environ 20 % d'économie par rapport au budget précédent.*

Vu l'exposé de Monsieur PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la société COFELY Service.

### **N°2012-130 TÉLÉTHON – SUBVENTION**

Madame VASSEUR, maire adjoint délégué aux seniors, indique que le samedi 8 décembre se sont déroulées les animations relatives au téléthon dont la Ville est partenaire.

Dans ce cadre, il est proposé de reverser à l'AFM « Téléthon » (Association Française contre les Myopathies) une partie des recettes générées par la patinoire, à cette date, soit 1,50 € par entrée plafonné à 240 billets.

Vu l'exposé de Madame VASSEUR,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition

### **N°2012-131 CADRE ADMINISTRATIF – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL POSTE DE RÉDACTEUR CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire indique que par délibération du 24 novembre 2011, le conseil municipal a créé un poste de rédacteur contractuel à mi-temps, pour le service de la politique de la ville (chargé de mission du développement social et urbain).

L'agent recruté assure la mise en œuvre et le suivi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, du Programme de Réussite Educative et de la Gestion Urbaine de Proximité.

Compte tenu du surcroît de travail, il y a lieu d'augmenter le temps de travail de ce poste pour le porter à temps complet.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de rédacteur, indice brut 325, indice majoré 314.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

**N° 2012-182** du 12 octobre 2012 décidant d'accepter le don d'un piano « FUCHS MOHR » de M. Olivier PALCY pour servir aux élèves de l'école de musique.

**N° 2012-183** du 12 octobre 2012 fixant le calcul du quotient familial et les tarifs des formules vacances pour l'année scolaire 2012/2013.

**N° 2012-184** du 15 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour des travaux sur le réseau des eaux usées Boulevard Grindelle, avec la société VRD 78, pour un montant de 7 455,95 € TTC.

**N° 2012-185** du 22 octobre 2012 décidant la passation d'une convention d'occupation temporaire des installations sportives appartenant à la commune au profit de l'Association Sportive Dunoise Beauvoir, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**N° 2012-186** du 16 octobre 2012 décidant la passation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la société SICOFOR PACKAGING pour la mise à disposition d'un local complémentaire au lot 5 de l'hôtel d'entreprises Beauvoir, d'une surface de 316 m<sup>2</sup>, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2013.

**N° 2012-187** du 17 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour la fourniture de tables de réunion et de chaises visiteur avec la société DACTYLBURO, pour un montant de 4 724,18 € TTC.

**N° 2012-188** du 23 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour le confortement d'une poutre bois dans les locaux du centre Toufaire avec la société ETUDES ET RÉALISATIONS, pour un montant de 3 621,22 € TTC.

**N° 2012-189** du 23 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour l'acquisition et la livraison d'instruments de musique et d'autres matériels avec la société XLMUSIC, pour un montant de 7 664,86 € TTC.

**N° 2012-190** du 23 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour la location d'un complexe patinoire temporaire sur plancher du 8 décembre au 06 janvier 2013 avec la société ICE EVENTS, pour un montant de 50 200 € TTC.

**N° 2012-191** du 24 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour des travaux de consolidation de la voûte du chœur de l'église Saint-Jean-de-la-Chaine – Lot n° 1 : Maçonnerie – Pierre de taille, avec la société ROC AGENCE GUËBLE, pour un montant de 77 142,73 € TTC.

**N° 2012-192** du 26 octobre 2012 décidant la cession de matériels divers inox pour un montant de 450 €.

**N° 2012-193** du 05 novembre 2012 décidant la passation d'une convention d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, pour un montant de 1 600 000 € sur une période de 1 an.

**N° 2012-194** du 30 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie et d'un tractopelle d'occasion – Lot n° 2 : Balayeuse aspiratrice compacte de voirie d'occasion, avec la société SAS EUROPE SERVICE, pour un montant de 111 666,40 € TTC.

**N° 2012-195** du 30 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie et d'un tractopelle d'occasion – Lot n° 3 : Tractopelle d'occasion, avec la société BERGERAT MONNOYEUR, pour un montant de 65 540,80 € TTC.

**N° 2012-196** du 06 novembre 2012 décidant la passation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un office de restauration au multi-accueil « L'Ile aux Enfants », avec l'agence d'architecture J.P. ESNAULT, pour un montant de 10 716,16 € TTC.

**N° 2012-197** du 06 novembre 2012 fixant les tarifs de la patinoire dans le cadre des animations de Noël.

**N° 2012-198** du 29 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour divers travaux de voirie 2012 avec la société ENROPLUS, pour un montant de 96 709,15 € TTC.

**N° 2012-199** du 29 octobre 2012 décidant la passation d'un marché pour des travaux dans les cours d'écoles élémentaires 2012 avec la société VRD 78, pour un montant de 31 096 € TTC.

**N° 2012-200** du 05 novembre 2012 décidant la passation d'un marché pour la fourniture de vaisselle pour les repas des seniors les 21 et 28 novembre et 05 décembre 2012, avec la société ALPHA SERVICE CHARTRES, pour un montant de 3 623,16 € TTC.

**N° 2012-201** du 06 novembre 2012 décidant la passation d'un marché pour la fourniture de couches à la crèche municipale « L'Ile aux Enfants » avec la société CELLULOSES DE BROCÉLIANDE, pour un montant de 4 679,95 € TTC.

**N° 2012-202** du 13 novembre 2012 décidant la passation d'une convention d'occupation temporaire d'une installation sportive appartenant à la commune au profit de l'Association Hama Crew, pour une durée d'un an, à compter du 14 septembre 2012.

**N° 2012-203** du 29 octobre 2012 décidant la passation d'une convention d'occupation temporaire d'une installation sportive appartenant à la commune au profit de l'Association Tai Ji Chemin de Vie, pour une durée d'un an, à compter du 13 septembre 2012.

**N° 2012-204** du 12 novembre 2012 décidant la prise en charge de l'indemnisation d'un montant de 5 250 €, au titre de la responsabilité civile de la commune, au profit de M. COSKUN pour le préjudice qu'il a subi lors de l'exposition « COSKUN PAYSAGE HUMAIN » du 19 juin au 18 septembre 2011 où son œuvre a été endommagée.

**N° 2012-205** du 24 octobre 2013 décidant la passation d'un contrat de cession de droit de représentation pour le spectacle « PERCOSSA » des 19 et 20 mars 2013, avec la société QUARTIER LIBRE PRODUCTIONS, pour un montant de 15 297,50 € TTC.

**N° 2012-206** du 31 octobre 2012 décidant la passation d'un contrat de cession des droits d'exploitation pour le spectacle « IL CAPITANO FRACASSE » du 24 janvier 2013, avec l'entreprise SCÈNE ET PUBLIC, pour un montant de 18 990 € TTC.

**N° 2012-207** du 12 novembre 2012 fixant les tarifs des places du concert d'I MUVRINI le 27 mars 2013.

**N° 2012-208** du 15 novembre 2012 décidant la passation d'un marché pour un contrat de maintenance des installations chauffage et ventilation pour la maison de santé pluridisciplinaire avec la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET RÉALISATIONS THERMIQUES, pour un montant annuel de 5 037,55 € TTC.

**N° 2012-209** du 20 novembre 2012 décidant la passation d'un marché pour l'acquisition de matériels horticoles à moteur – Lot n° 1 : Broyeur à fléau à conducteur marchant avec la société MESLARD, pour un montant de 5 380,82 € TTC.

**N° 2012-210** du 20 novembre 2012 décidant la passation d'un marché pour l'acquisition de matériels horticoles à moteur – Lot n° 5 : Débroussaillage thermique à dos légère avec la société MESLARD pour un montant de 508,30 € TTC.

**N° 2012-211** du 20 novembre 2012 décidant la passation d'un marché pour l'acquisition de matériels horticoles à moteur – Lot n° 2 : Tondeuse tractée à conducteur marchant avec la société GARDEN EQUIPEMENT pour un montant de 2 900,03 € TTC.

**N° 2012-212** du 22 novembre 2012 décidant la passation d'un bail professionnel avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) pour la location des locaux de la maison de santé pluri-professionnelle de Grindelle, située 43 bis boulevard Grindelle à Châteaudun.

La séance est levée.

**Eric LECOIN**  
*Secrétaire de séance*